
FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**Nom du Produit:** Fusion Pro® Single Component® Grout**Code du Produit:** Non Disponible**1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS****Utilisation:** Coulis**1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE****Nom/Adresse:** Custom Building Products
Five Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328**Numéro de Téléphone:** 1-(800)-272-8786**1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE****Numéro de Téléphone d'urgence:** INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

| | |
|---|---------------------|
| Cancérogénicité | Catégorie 1A |
| Irritation des yeux | Catégorie 2A |
| Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Unique | Catégorie 3 |
| Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Répétée | Catégorie 1 |

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012**2.2a MOT INDICATEUR:**
DANGER!**2.2b MENTION DE DANGER**

Peut provoquer le cancer par inhalation de la poussière
Provoque une irritation des yeux
Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires
Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée

2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE

FICHE SIGNALÉTIQUE

2.2d AVERTISSEMENTS

| | |
|-------------------------|--|
| i. PREVENTION | Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants imperméables/vêtements de protection/protection des yeux. |
| ii. INTERVENTION | En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si dans les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elle est présente et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin/attention. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un centre poison/médecin. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison/un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'exposition au suspectée: consulter un médecin/attention. |
| iii. ENTREPOSAGE | Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. |
| iv. ELIMINATION | Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. |

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

2.3b TOXICITE AIGUË INCONNUE

8.5% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

| Nom d'Ingrédient | Numéro de CAS | % en poids |
|-------------------------------|---------------|------------|
| Silice Cristalline, Quartz | 14808-60-7 | 60 – 100%* |
| Propylène Glycol Phenyl Ether | 770-35-4 | 1 – 5%* |

*Signifie que le composant va tomber dans une des plages spécifiées en raison de la variabilité de lot à lot.

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

FICHE SIGNALÉTIQUE

| VOIES D'EXPOSITION | DESCRIPTION |
|--------------------|--|
| Yeux: | En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin. |
| Peau: | En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Inhalation: | Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de malaise. |
| Ingestion: | En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un avis médical. |

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

| VOIES D'EXPOSITION | DESCRIPTION |
|--------------------|---|
| Yeux: | Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. |
| Peau: | Peut provoquer irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Inhalation: | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle. |
| Ingestion: | Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement. |

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE SIGNALÉTIQUE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non Inflammable/Non Combustible selon les critères SIMDUT/OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction appropriés:
Traiter pour les matériaux environnants.

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:
Non Disponible

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:
Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

- i. **Sensibilité au choc mécanique:**
Non Disponible
- ii. **Sensibilité aux décharges statiques:**
Non Disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Porter les vêtements de protection recommandés dans la Section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Ramasser tout produit utilisable. Ramasser les plus gros morceaux et ensuite les disposer dans un conteneur approprié. Ne pas déverser dans les égouts ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Porter un équipement de protection individuel approprié.

Méthodes de nettoyage: Ramasser et placer dans un récipient d'élimination. Assurer une ventilation.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE

- Manipulation:** Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs. Ne pas avaler.
- Conseils généraux d'hygiène:** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

- Entreposage:** Garder hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49°C / 120°F. Protéger contre le gel.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

| Limites d'exposition au travail | | |
|---------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Ingrédient | OSHA-PEL | ACGIH-TLV |
| Silice Cristalline, Quartz | 0.1 mg/m ³ | 0.025 mg/m ³ (Resp.) |
| Propylène Glycol Phenyl Ether | Non Disponible | Non Disponible |

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

- Contrôles d'ingénierie:** Utiliser une ventilation / aération adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

- i. **Protection des yeux et du visage:** Porter des lunettes de protection contre les poussières et les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial)
- ii. **Protection de la peau:**
 1. **Protection des mains:** Porter des gants imperméables, comme nitrile.
 2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriés
- iii. **Protection des voies respiratoires:** Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière,

FICHE SIGNALÉTIQUE

conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.

- iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques de santé et d'hygiène industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|----------------------------------|
| Apparence (état physique, couleur etc.) | Coller Poncés(Diverses Couleurs) |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil d'odeur | Non Disponible |
| pH | 8.5 – 9.5 |
| Point de fusion / Point de congélation | Non Disponible |
| Point initial d'ébullition et limite d'ébullition | Non Disponible |
| Point d'éclair | >212°F(>100°C) |
| Taux d'évaporation (Eau=1): | Non Disponible |
| Inflammabilité: | Non inflammable/Non combustible |
| Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion | Non Disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion | Non Disponible |
| Pression de vapeur | Non Disponible |
| Densité de vapeur | Non Disponible |
| Densité relative / gravité spécifique | 1.90 – 2.10 g/mL |
| Solubilité dans l'eau: | Non Disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non Disponible |
| Température d'inflammation spontanée: | Non Disponible |
| Température de décomposition: | Non Disponible |
| Viscosité (cps): | Non Disponible |
| COV | <62 g/L |

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver au sec.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts et Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition peut produire des oxydes de carbone et du sulfure d'hydrogène.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau: Peut provoquer irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.

Ingestion: Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

| Toxicité Aiguë (ATE _{mix} = 16,317 mg/kg) | | |
|--|----------------|--|
| Ingrédient | CL50 | DL50 |
| Silice Cristalline, Quartz | Non Disponible | Orale: >10,000 mg/kg, rat |
| Propylène Glycol Phenyl Ether | Non Disponible | Oral: >2,000 mg/kg, rat Dermique: >2,000 mg/kg, rat |

| Cancérogénicité | |
|-------------------------------|--|
| Ingrédients | Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP, IARC, OSHA, ACGIH, CP65) |
| Silice Cristalline, Quartz | N-2, I-1, O-1, ACGIH-A2, CP65 |
| Propylène Glycol Phenyl Ether | Non Listé |

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

| A COURT TERME | |
|---|---|
| Corrosion/Irritation cutanée: | Peut provoquer une irritation de la peau |
| Domage/Irritation grave oculaire: | Provoque des irritations des yeux |
| Sensibilisation des voies respiratoires: | Non Classés |
| Sensibilisation de la peau: | Non Classés |
| Exposition unique - STOT: | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires |
| Danger d'aspiration: | Non Classés |
| A LONG TERME | |
| Cancérogénicité: | Peut provoquer le cancer par inhalation de poussière |
| Mutagénicité des cellules germinales: | Non Classés |

FICHE SIGNALÉTIQUE

| | |
|--|--|
| Toxicité pour la reproduction: | Non Classés |
| Exposition Répétée –STOT: | Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée |
| Effets Antagonistes/Synergiques | Non Classés |

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau.

| Ecotoxicité | | |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| Ingédient | EC50/NOEC-48 Heures | LC50/NOEC-96 Heures |
| Silice Cristalline, Quartz | Non Disponible | Non Disponible |
| Propylène Glycol Phenyl Ether | Non Disponible | Non Disponible |

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

| DOT (Etats-Unis) | TMD (CANADA) | IATA |
|---|---|---|
| NUMERO ONU: Non Réglementé | NUMERO ONU: Non Réglementé | NUMERO ONU: Non Réglementé |
| DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non Réglementé | DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non Réglementé | DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non Réglementé |
| CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES): | CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES) | CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES) |

FICHE SIGNALÉTIQUE

| | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Non Réglementé | Non Réglementé | Non Réglementé |
| GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A): | GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A): | GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A): |
| Non Réglementé | Non Réglementé | Non Réglementé |

En résumé: Produit non réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non Disponible

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE


Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

| INGREDIENTS | SARA TITRE III | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|
| | SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS) | SECTION 304 EHS RQ (LBS) | CERCLA RQ (LBS) | SECTION 313 (TRI) |
| Silice Cristalline, Quartz | Non Listé | Non Listé | Non Listé | Non Listé |
| Propylène Glycol Phenyl Ether | Non Listé | Non Listé | Non Listé | Non Listé |

15.3. LOIES DU DROIT DE SAVOIR POUR LES ETATS-UNIS

| | |
|--|---|
| Proposition 65 de la Californie: |  AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris silice cristalline, identifiées par l'Etat de Californie comme pouvant causer le cancer, et l'éthylène glycol, reconnu(s) par l'Etat de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov |
| Listes du "Droit de Savoir" pour autres états des Etats-Unis: | |
| New Jersey: | Silice, Quartz: CAS#14808-60-7 L'eau: CAS#7732-18-5 Ethylene Glycol: CAS#107-21-1 Propylène Glycol Phenyl Ether: CAS#770-35-4 |

FICHE SIGNALÉTIQUE

| | |
|-----------------------|---|
| | Cocamide DEA: CAS#68603-42-9 |
| Pennsylvanie: | Silice, Quartz: CAS#14808-60-7 L'eau: CAS#7732-18-5 Ethylene Glycol: CAS#107-21-1 Propylène Glycol Phenyl Ether: CAS#770-35-4 Cocamide DEA: CAS#68603-42-9 |
| Massachusetts: | Silice, Quartz: CAS#14808-60-7 L'eau: CAS#7732-18-5 Ethylene Glycol: CAS#107-21-1 Propylène Glycol Phenyl Ether: CAS#770-35-4 Cocamide DEA: CAS#68603-42-9 |
| Minnesota: | Silice, Quartz: CAS#14808-60-7 L'eau: CAS#7732-18-5 Ethylene Glycol: CAS#107-21-1 Propylène Glycol Phenyl Ether: CAS#770-35-4 Cocamide DEA: CAS#68603-42-9 |
| Floride: | Non Disponible |
| Michigan: | Non Disponible |

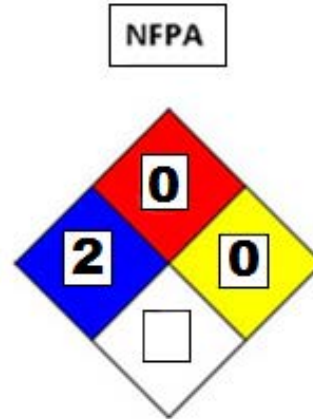
15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

| Ingrédient | Etats-Unis TSCA | Canada LIS/LES |
|-------------------------------|-----------------|----------------|
| Silice Cristalline, Quartz | Oui | LIS |
| Propylène Glycol Phenyl Ether | Oui | LIS |

FICHE SIGNALÉTIQUE

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

| | |
|--|---|
| DANGER POUR LA SANTÉ 4 EXTRÊME: très toxique, peut être mortel en cas d'ingestion ou par inhalation. 3 GRAVE: toxique, un effet mortel de gravité incomplète et un appareil de respiration doivent être portés. 2 MODÉRÉ: en apparence non toxique et un masque facial doit être porté. 1 FAIBLE: un appareil de respiration peut être porté. 0 MINIME: aucune précaution nécessaire. | DANGER D'INFLAMMABILITÉ 4 EXTRÊME: gaz ou liquid extrêmement inflammable. Point d'éclair en dessous de 73°F (22.7°C). 3 GRAVE: inflammable. Point d'éclair 73°F à 100°F (22.8 à 37.8°C). 2 MODÉRÉ: combustible. Nécessite une étiquette modérée pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93.3°C). 1 FAIBLE: peu combustible. Nécessite une étiquette pour s'enflammer. 0 MINIME: ne brûle pas dans des conditions normales. |
| RISQUE SPÉCIFIQUE Oxydant Acide Alkalin Corrosif Ne pas utiliser d'eau Radiation | RISQUE D'INSTABILITÉ 4 EXTRÊME: explosif à température ambiante. 3 GRAVE: peut exploser si chauffé ou mélangé avec d'autres produits. 2 MODÉRÉ: instable. Peut réagir avec de l'eau. 1 FAIBLE: peut réagir si chauffé ou mélangé avec d'autres produits. 0 MINIME: normalement stable. Ne réagit pas avec l'eau. |



HMIS

| Indice De Danger | |
|------------------|----------------|
| 4 | Danger Sévère |
| 3 | Danger Sérieux |
| 2 | Danger Modéré |
| 1 | Danger Faible |

| | | |
|----------------------------------|--|--|
| 2 SANTÉ | INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION | |
| 0 INFLAMMABILITÉ | A  | G  |
| 0 RÉACTIVITÉ | B  | H  |
| B PROTECTION INDIVIDUELLE | C  | I  |
| | D  | J  |
| | E  | K  |
| | F  | X  |

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉROGENES:

| | |
|------------------|---|
| CP65 | Proposition 65 de la Californie |
| OSHA (O) | Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé du Travail) |
| ACGIH (G) | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) <ul style="list-style-type: none"> A1 – Agent cancérigène pour les humains – Confirmé A2 – Agent cancérigène pour les humains – Soupçonné A3 – Agent cancérigène pour les animaux A4 – Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les |

FICHE SIGNALÉTIQUE

| | |
|-----------------|--|
| | humains <ul style="list-style-type: none"> • A5 – N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains |
| CIRC (I) | Centre International de Recherche sur le Cancer <ul style="list-style-type: none"> • 1 – L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains • 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire. • 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire. • 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain • 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain. |
| NTP (N) | National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) <ul style="list-style-type: none"> • 1 – Connus pour être cancérigène • 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérigène |

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 25 Septembre 2013

Version: 2.1

Date de Révision: 13 Septembre 2017

Clause de non-responsabilité : Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par: Custom Building Products
 Téléphone: (562)-968-2980
www.custombuildingproducts.com

Fin de la Fiche Signalétique